



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RESEAU

DE SURVEILLANCE JEVI

La santé des jardins

N° 1 - 25 avril 2024

EN RESUME

Pyrale du buis: Chenilles hivernantes toujours actives

Processionnaire du pin: Toutes les processions n'ont pas encore eu lieu

SOMMAIRE

Ravageurs.....P2

Pyrale du buis

Processionnaire du pin

Maladie.....P4

Zoom sur la chalarose du frêne

Plante invasive.....P5

Nouvel outil: Alertes espèce.....P6

Stratégie et plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes...P6

Ravageurs

La pyrale du buis: *Cydalima perspectalis*

Après une reprise d'activité début mars et des dégâts de défoliations importants observés à certains endroits, la génération de chenilles hivernantes est toujours active en ce moment. Les températures fraîches ont sûrement ralenti le développement et l'activité de celle-ci. La nymphose pourrait débuter dans les prochaines semaines.

Chenille de pyrale du buis active en avril



Méthode de lutte:

En préventif:

- Mettre en place des pièges à phéromones à partir du mois d'avril (redémarrage du vol différé suivant les années) qui permettent de capturer les mâles, de limiter les fécondations de femelles mais aussi être avisé de leur présence pour une mise en alerte;
- Afin de limiter l'apparition des premières chenilles au mois de mars, il est possible d'enlever et de brûler les cocons d'hivernage présents sur les buis du mois de novembre au mois de février;
- Couvrir les pieds sains d'un voile d'hivernage ou équivalent pour éviter qu'ils ne soient contaminés à leur tour lors des différents vol de la pyrale;

En curatif:

- Utiliser un aspirateur pour retirer les chenilles des buis lors de leurs périodes d'activité;
- Couper les parties atteintes et les brûler;
- Si vous possédez des haies de buis ou des buis de grandes tailles, vous pouvez secouer ou frapper vos buis avec un bâton. Les chenilles étant sensibles aux vibrations, elles tomberont au sol. Pour faciliter le ramassage, disposer au préalable un filet ou un tissu au pied vos buis. Vous pourrez ensuite ébouillanter, écraser ou brûler les chenilles;
- Lâcher des hyménoptères parasitoïdes oophages (Trichogrammes) dès l'apparition des premiers papillons;
- Utiliser du bacille de Thuringe en lutte biologique lorsque les chenilles se nourrissent;
- Des actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation de la pyrale du buis;

Réseau de piégeage:

Un réseau de piégeage des adultes de pyrale du buis va être mis en place dans la première quinzaine de mai sur l'ensemble de la région.



N° 1 - 24 avril 2024



La processionnaire du pin: *Thaumetopoea pityocampa*

Certaines processions ont eu lieu dès le mois de décembre 2023 et d'autres de manière dispersée en janvier et février 2024. La plupart des descentes d'arbres ont été effectuées en mars et début avril. Après une période très pluvieuse, les jours un peu plus ensoleillés sont apparus et ont accéléré les processions mais étant donné les températures basses enregistrées pour la saison, il est fort possible que les processions ne soient pas terminées.



Il faut donc rester très vigilant avec les chenilles qui pourraient se retrouver à terre. Pour rappel il ne faut surtout manipuler, sans protections, les nids vides qui sont remplis de poils urticants.



Nid d'hiver de processionnaire du pin
(Photo: FREDON Bretagne)



Chenilles de processionnaire du pin en procession
(Photo: FREDON Bretagne)

Méthode de lutte:

Consulter le recueil des méthodes de lutttes de l'observatoire des chenilles processionnaires en cliquant [ICI](#)

Ecopièges permettant de limiter fortement les descentes de processionnaires
(Photo: Marien Lesourd FREDON CVL)

Vous trouverez [ICI](#) une vidéo réalisée par l'observatoire des chenilles processionnaires, vous permettant de reconnaître les processionnaires du chêne et du pin.



N° 1 - 24 avril 2024



Maladie

Zoom sur la chalarose du frêne

Description:

La chalarose du frêne *Chalara fraxinea*, est une maladie émergente et létale des frênes communs et oxyphylles en Europe occidentale.

Origine:

Ce champignon provient d'Asie et est apparue en Europe pour la première fois en 1992 en Pologne et sévissait en 2016 dans 22 pays du continent. Les premiers symptômes ont été détectés en France, en Haute Saône en 2008, un an plus tard dans le Pas de Calais puis dans le Nord, région la plus touchée du territoire car très pourvue en frêne. Actuellement, seuls les pays méditerranéens ne sont pas touchés (cf biologie du parasite).

Dépérissement d'un houppier de frêne
(source: DRAAF Bretagne)

Symptômes:

Les symptômes se traduisent par des flétrissements de rameaux, suivis de dessèchements. De petites fructifications blanchâtres sont facilement repérables en été sur les pétioles tombés au sol l'année précédente. L'écorce prend une couleur orangée et les pousses meurent. Le champignon se propageant dans le houppier, on assiste alors à une descente de cime et à l'apparition de nombreux rejets, eux-mêmes souvent infectés.

Des nécroses corticales sont présentes à la base des rameaux morts, elles peuvent s'étendre à la branche. Des nécroses ont également été observées au collet d'arbres adultes sans qu'il n'y ait forcément de symptômes dans le houppier. Ces nécroses au collet sont le principal facteur de mortalité.

Les arbres les plus jeunes périssent beaucoup plus vite. Un arbre adulte récemment atteint peut vivre plusieurs années avec la maladie.

Biologie du parasite:

Les spores du champignon sont véhiculés par le vent et attaquent les feuilles de frêne en août et septembre, formant des lésions foliaires brunâtres. *Chalara fraxinea* n'est pas une maladie vasculaire, sa progression dans le bois est relativement réduite et seule la multiplicité des points d'infection par les spores conduit à la mort de l'arbre. On estime sa progression naturelle sur le territoire à 50 à 60 km par an. Le risque de dissémination de cette maladie peut aussi être important lors du transport de plants infectés. La croissance de l'agent pathogène diminue dès 30 °C et il ne survit pas longtemps à 35 °C. Les conditions favorables à l'épidémie sont donc un climat doux et arrosé en fin de printemps et début d'été suivi de températures estivales et automnales clémentes (B. Marcais, INRAE). Ceci explique sa non présence sur les côtes méditerranéennes.



Fructifications sur pétioles
(source: Thomas Kirisits)



Méthode de lutte:

Aucune lutte curative n'est efficace contre ce champignon. La rapidité de progression de la maladie et son mode de dispersion ne permettent pas d'envisager des mesures d'éradication. Il est donc fortement conseillé de ne plus implanter de frêne mais plutôt de se tourner vers une autre essence. En cas d'attaque, il est conseillé de récolter les arbres très atteints par la maladie, c'est-à-dire les arbres ayant un déficit foliaire supérieur à 50% et ceux présentant des nécroses au collet.

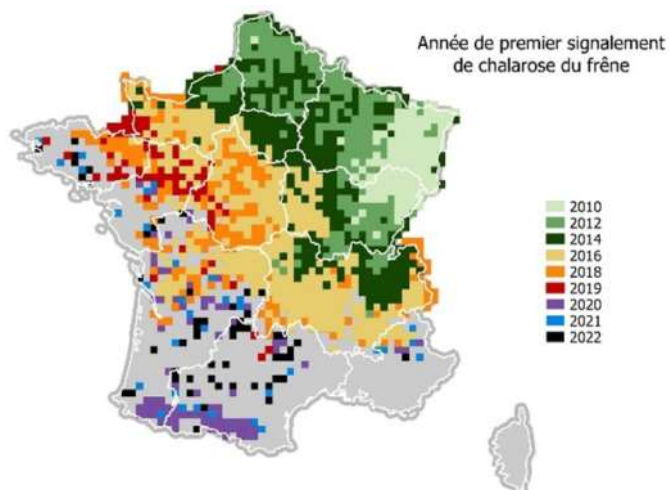
Certains frênes peuvent développer une résistance à la maladie mais le pourcentage reste faible de 1 à 5 % des frênes touchés, mais cela constitue un réel espoir de lutte.

Les récoltes prématurées doivent à tout prix être évitées pour les raisons suivantes:

- Elimination des éventuels individus résistants
- Déstabilisation des peuplements
- Saturation du marché et handicap des récoltes plus urgentes
- Induction de l'effondrement des cours

Situation en Bretagne:

Cette maladie a été découverte en Bretagne en 2016 en Ile et Vilaine. Depuis, elle est dorénavant présente dans l'ensemble des départements bretons (depuis 2019 dans le Finistère).



Avancée de la chalarose en France depuis 2008 (source: DSF)



Dégâts typiques sur jeunes frêne (source: Thomas Kirisits)

Plante invasive

Jeune plante de Berce du Caucase (source: FREDON Bretagne)

La berce du Caucase

La pousse de la Berce du Caucase a débuté début avril. Dans la partie Est de la région, certains pieds arrivent à une hauteur de 50 cm, dans la partie Ouest nous sommes sur des hauteurs maximales de 30-40 cm. Pour rappel, en cas de doute sur la reconnaissance, vous pouvez télécharger la brochure d'identification en cliquant [ici](#).

Attention au risque de brûlures. En cas d'intervention, respecter les consignes de sécurité et portez les équipements de protection individuelle (bottes, combinaison, gants étanches, voire visière de protection du visage).

Merci de nous signaler toute observation de Berce du Caucase avec une photo du détail de la plante: Contact: julien.kervella@fredon-bretagne.com



N° 1 - 24 avril 2024



Nouvel outil : Alerte espèces

A noter un nouvel outil, Alerte Espèces, qui permet de signaler les espèces à enjeux pour la santé humaine en Bretagne, depuis un smartphone, directement sur le terrain. Pour cela, c'est très simple : je crée dès maintenant un compte, puis le jour voulu, le signalement se fait en quelques clics. L'idée étant de nous faire part de vos observations de terrain. Pour les chenilles processionnaires seules les processions aux sols nous intéressent (pas de photos de nids).

Pour accéder au site, cliquer [ici](#).

ALERTE
ESPÈCES

JE CONSULTE
ALERTE ESPECES



ALERTE
ESPÈCES

Stratégie et plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes

Le plan national de lutte contre le Frelon à pattes jaunes (anciennement appelé frelon asiatique), a été présenté ce 26 février 2024 au Salon International de l'Agriculture auprès des représentants du Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Ce plan a été mis en place par les têtes de réseau des Organismes à Vocation Sanitaires, FREDON France et GDS France.

Vous trouverez ce document en cliquant [ici](#).

Direction de Publication
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD

Rédigé par :
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Julien KERVILLA
Animateur BSV JEVI - Tél : 02 23 21 18 18

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La FREDON Bretagne dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les personnes concernées pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.